



# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIVIT :

Prenez avis qu'à sa séance ordinaire du 13 mai 2025, à 19 h 30, à la salle du conseil située au 1, rue des Copains à Sainte-Martine, le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

<b>Demande 2025-012</b>	Requérant :	André Côté
	Numéro de lot :	6 062 168
	Adresse civique :	<b>18, rue Armand</b>
	Nature et effet de la demande :	<p>La demande de dérogation mineure est présentée afin d'autoriser la transformation du garage existant en unité d'habitation accessoire détachée (UHAD) et plus spécifiquement : Une superficie d'environ 91 mètres carrés, une marge arrière de 1,1 mètre et le rattachement à garage.</p> <p>Le <i>Règlement de zonage numéro 2019-342</i> prescrit, à l'article 6.86.2, une superficie maximale de 80 mètres carrés et une distance minimale de 2 mètres de toute ligne de terrain. Ce même article interdit de rattacher une UHAD à un autre bâtiment accessoire.</p> <p>L'autorisation de la demande aurait donc pour effet de permettre l'aménagement d'une UHAD d'une superficie supérieure d'environ 11 mètres carrés et une marge arrière inférieure de 0,89 mètre à la norme prescrite. Elle permettrait aussi de rattacher l'UHAD à un garage.</p>

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande au cours de la séance.

Fait à Sainte-Martine, le 23 avril 2025.

Joanie Ouellet  
Directrice des affaires juridiques et contractuelles  
Greffière adjointe